

Journal du Lot 10^c

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes.....	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
Autres départements.....	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

Les abonnements se paient d'avance

Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur — L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page).....	50 cent.
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....	75 cent.
RÉCLAMES 3 ^e page (— d' —).....	1 fr. 25

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

Comment sont répartis les impôts entre les « classes pauvres » et les « classes aisées » ? Une affirmation risquée ! — Des travailleurs qui méritent d'être cités à l'ordre du pays. — La Hongrie signe la paix. — Les incartades de d'Annunzio.

La C. G. T. lance une affirmation qu'elle aurait du mal à étayer sur des données sérieuses ! Mais le but est d'accroître le mécontentement des travailleurs. Qu'importe, dès lors, la réalité !

On dit aux travailleurs : A l'heure actuelle les « classes laborieuses » paient, pour les impôts : 132 francs par tête, les « classes aisées » 98 francs seulement.

Et encore : les impôts nouveaux porteront ces chiffres à 304 fr. pour les « classes pauvres » 131 fr. — « classes riches ».

Si cela était, ce serait odieux et nous serions, ici, avec les révolutionnaires les plus violents pour supprimer cette monstrueuse iniquité.

Mais, encore que nous ayons des moyens insuffisants pour détruire cette affirmation risquée, il paraît assez facile d'en démontrer l'impudence.

C'est un fait indiscutable que les petits loyers échappent à l'impôt, que les salaires sont dégrévés à la base de manière à exonérer l'immense majorité des travailleurs. Au surplus, jusqu'ici, les ouvriers, secondés par les syndicats, se sont, en général, dérobés ouvertement au paiement.... et ont en gain de cause. Cela n'empêche pas la C. G. T. d'affirmer que le patron paie trois fois moins d'impôts que l'ouvrier !

Or, quels sont les impôts payés à peu près exclusivement par le travailleur ?

Les impôts de consommation. Ces impôts doivent fournir au budget, d'après les prévisions, 54 0/0 des recettes totales. Peut-on logiquement affirmer que ces 54 0/0 du revenu de l'Etat sont payés par les « classes pauvres » ? Les « classes aisées » ne consomment-elles donc pas ? Le vin, le cidre, la bière, les liqueurs, le sucre, le tabac, les produits de luxe.... sont-ils absorbés en totalité par les « classes pauvres » ?

Une pareille absurdité est insoutenable. Les « classes aisées » fournissent bien une bonne partie de ces 54 0/0. Admettons — ce qui doit être exagéré — que la grosse part reste, néanmoins, à la charge des « classes pauvres », 30 0/0 par exemple. Les « aisés » auraient à leur compte 24 0/0.

Reste à récupérer les 46 0/0 des autres impôts. Il n'est pas excessif d'affirmer que ces 46 0/0 seront presque entièrement à l'actif des « classes aisées », ce qui est normal.

Les parts seraient donc à peu près ainsi réparties pour le paiement des impôts : 70 0/0 pour les « classes aisées » 30 0/0 — « classes laborieuses »

C'est exactement le contraire de l'affirmation tendancieuse de la C. G. T.

Nous voudrions, certes, que la disproportion fut plus grande encore et que la contribution demandée aux riches fût plus forte. Mais, même dans l'état actuel des choses, on peut conclure, que lorsqu'on risque une affirmation, il faut au moins donner des chiffres vraisemblables, non des chiffres qui heurtent le bon sens et qui ne résistent pas à l'examen.

Et les Débats nous paraissent voir juste lorsqu'ils formulent les judicieuses réflexions que voici :

Singuliers « pauvres » en tout cas que des gens dont la puissance de consommation est tellement supérieure à celle des citoyens aisés que ceux-ci, malgré les impôts sur le revenu, sur les successions, sur l'enregistrement, sur le loyer, sur les valeurs mobilières, etc., n'arrivent même pas à payer la moitié de ce que paient les « pauvres » qui ne paient rien de tout cela ! La C. G. T. aspire à être le Parlement des compétences. Voilà un début qui promet.

Les journaux ont publié ce fait divers peu banal :

Certains patrons de Pontivy ayant été menacés de poursuites par l'inspecteur du travail comme continuant à violer la loi de huit heures, leurs ouvriers ont adressé au sous-

préfet une lettre de protestation dans laquelle ils réclament la liberté de travailler 10 heures, s'ils le jugent bon.

« Personne, disent-ils, ne peut se permettre de paralyser les efforts que nous faisons pour le relèvement du pays. Nous voulons consacrer toute notre ardeur à lutter contre ceux, qui, vaincus par les armes, préparent déjà, par des heures de travail supplémentaires, une nouvelle offensive sur le terrain industriel et commercial. »

Par ce temps de grèves, il est réconfortant de constater qu'une vague de travail semble vouloir succéder à la vague de paresse. Les ouvriers de Pontivy sont de braves gens, d'excellents patriotes qui mériteraient d'être cités en exemple à tous les travailleurs.

Evidemment, il n'est pas question d'abroger la loi de 8 heures. Et le travail effectué en dehors de ces 8 heures doit être rémunéré à part avec une prime importante. Mais n'est-il pas stupide qu'un Parlement qui devrait se préoccuper uniquement du relèvement du pays entrave le travail au lieu de l'encourager ?

Et ne vaut-il pas mieux pour tout le monde que l'ouvrier fasse, si cela lui plaît, une ou deux heures supplémentaires en dehors des 8 heures légales.

Cela a un triple avantage : D'abord le travailleur y trouve son compte par un salaire supplémentaire ; ensuite, il n'est pas désemparé et ne va pas perdre son argent et sa santé au cabaret ; enfin, il avance par ce travail volontaire l'heure du relèvement du pays.

Cela ne devrait-il pas suffire à faire décider par le Parlement que le travail supplémentaire, de 1 ou 2 heures par jour, sera toléré sans limitation stupide, chaque fois que patrons et ouvriers seront d'accord pour l'effectuer ?

La Hongrie accepte les conditions de paix imposées par les Alliés. Elle a tenté de résister ; elle espérait mettre à profit une désunion des Alliés au sujet du règlement de la question slave ; elle doit désormais abandonner tout espoir et elle se résigne à signer. Ce sera chose faite le 4 juin.

Il reste à espérer, dit notre confrère Gauvain, que les Hongrois, cessant de s'abandonner aux regrets et aux illusions, vont se mettre résolument au travail. Leur nouvel Etat contient de grandes richesses faciles à mettre en valeur. De bons traités de commerce avec les voisins faciliteront le rétablissement de la vie économique à la satisfaction générale. Toutefois, pour que la Hongrie s'organise sur des bases solides, deux conditions sont nécessaires. Elle doit abandonner les projets de restauration habsbourgeoise qui impliquent fatalement des projets de reconstitution de la grande Hongrie aux dépens des Etats successeurs, nos alliés et amis. Elle doit aussi réformer ses institutions qui, sous le vernis du parlementarisme, sont restées féodales. Une fois les magnats et leur clientèle administrative dépossédés de leurs privilèges, le pays se dégagera de l'étreinte germanique et des influences égoïstes qui l'ont conduit à la catastrophe.

Le jour où ces deux conditions seront remplies, la Hongrie aura établi sa bonne foi et toutes les nations alliées seront incitées à renouer des rapports de confiance avec le gouvernement de Budapest.

Un incident qui peut avoir de graves conséquences vient de compliquer les relations italo-slaves.

D'Annunzio se serait emparé de deux villages voisins de Fiume qui sont en principe attribués à la Yougoslavie.

Cette dernière puissance se déclare décidée à employer la force pour s'opposer aux dangereuses incartades de d'Annunzio.

Comment le gouvernement Italien va-t-il solutionner le conflit ?... La question est délicate. Si les Yougoslaves attaquent les soldats de d'Annunzio, Rome ne pourra pas rester spectatrice impassible du conflit. Le sentiment national ne le permettrait pas. D'autre part, les Alliés feront tous leurs efforts pour empêcher la reprise des hostilités sur un nouveau point de l'Europe.

Espérons que le Conseil des Alliés trouvera le moyen d'empêcher un heurt déplorable. Mais toute solution restera difficile aussi longtemps que d'Annunzio ne sera pas mis dans

l'impossibilité de poursuivre le cours de ses folies.

Voilà 8 mois, comme le dit le ministre des Affaires Etrangères yougoslave, que l'équipée de d'Annunzio embouteille la Hongrie, la Yougoslavie et partiellement la Tchéco-Slavie. Il serait temps que l'Entente mit fin à ce blocus inadmissible et funeste aux puissances intéressées.

A. C.

INFORMATIONS

Après la grève

On nous communique la note suivante :

« Au moment où se termine la grève des chemins de fer, les grandes Compagnies tiennent à remercier chaleureusement les nombreux volontaires et, en particulier, les élèves des grandes Ecoles, qui se sont mis à leur disposition avec un zèle inlassable pour leur permettre d'assurer le service public dont elles ont la charge, en collaboration avec leurs agents fidèles dont le courage et le dévouement, pendant cette période difficile, ont été à la hauteur des circonstances. »

« Elles remercient également le public, qui a supporté avec la meilleure grâce la gêne et le désagrément résultant pour lui de la diminution du nombre des trains. Son attitude à l'égard de la grève a été une des principales causes de son échec. »

Bilan de grève

M. Le Trocquer, ministre des travaux publics, parlant des répercussions de la grève des cheminots, a donné les renseignements suivants en ce qui concerne le réseau de l'Etat.

Du 1^{er} au 24 mai, la grève s'est traduite sur le réseau de l'Etat par une insuffisance de recettes d'environ 22 millions, soit presque un million par jour, mais ces 22 millions ne représentent que le déficit subi par l'Etat.

Il faut y ajouter les pertes en valeurs et en marchandises dont ont souffert les particuliers. Dans la journée du 24 mai, par exemple, 207 trains de marchandises se sont trouvés immobilisés sur le réseau de l'Etat, non compris 5.000 wagons appartenant aux autres réseaux.

M. Le Trocquer déclare que tous les grévistes ont perdu pendant la grève l'intégralité de leurs salaires. D'autre part, 2.636 d'entre eux ont été révoqués et les autres sont punis de sanctions disciplinaires d'autant plus graves que leur absence a été plus longue.

Le ministre espère que la situation normale pourra être rétablie dans la première quinzaine de juin.

Les attentats

Un acte de malveillance a été commis sur la voie 2 de la direction de Nîmes, à environ deux kilomètres de la gare de Clermont-Ferrand. Au kilomètre 421-367, un disque a été immobilisé à « voie libre ».

Le point de raccordement des lignes du P.-L.-M. et du P.-O. se trouve à deux kilomètres plus loin et deux trains passent sur cette ligne presque au même moment.

Pour le 15 juin prochain (?)

Le correspondant du « Handelsblad » à Berlin a reçu des informations sur les délibérations de la conférence secrète des communistes internationaux qui s'est réunie à Constante ce mois-ci. Selon ces informations, il aurait été décidé de provoquer un mouvement révolutionnaire international le 15 juin prochain.

Les délégués français, anglais et allemands, ce dernier représentant l'Union spartakiste, auraient voté contre ce mouvement.

La conférence de Spa reste fixée au 21 juin

Les gouvernements français et britannique se sont mis d'accord pour faire savoir au gouvernement de Rome qu'ils sont défavorables à un nouvel ajournement de la Conférence de Spa et qu'à leur sentiment, cette Conférence doit avoir lieu à la date notifiée au gouvernement de Berlin, c'est-à-dire le 21 juin.

L'alliance Anglo-Japonaise

L'ancien premier ministre, marquis Okuma, a déclaré, dans une interview, que l'alliance anglo-japonaise était au plus haut point néces-

saire, étant donnée la situation critique de l'Orient. Cette alliance devrait être bien accueillie par les Etats-Unis, qui devraient même en faire partie.

Contre la hausse

Le correspondant du Daily Mail, à New-York, signale à cet égard l'initiative hardie prise par M. Alfred Dupont, directeur de la grande fabrique d'explosifs Dupont, de Nemours, qui, dans le but de mettre fin à la hausse croissante du prix des chaussures, s'est rendu acquéreur, pour la somme de 50 millions de francs, d'un lot de chaussures qu'il se propose de mettre en vente pour ainsi dire au prix coûtant.

L'arrivée à New-York des chaussures, qui étaient chargées sur plusieurs trains, a fait sensation. Un personnel spécial de 300 personnes a été affecté à la vente.

M. Dupont, qui ne se contente pas de fabriquer de la poudre et des explosifs, est le président de la « Nemours Trading Corporation » et s'était rendu acquéreur de la production totale des quatre plus importantes fabriques de chaussures de la nouvelle Angleterre.

Les pensions des mutilés

M. Maginot, ministre des pensions, a renouvelé lundi, à Marseille, les promesses qu'il fit dimanche dernier, à Paris, à l'issue du Congrès des mutilés.

« Toutes les pensions, a-t-il déclaré, seront liquidées d'ici 2 ans 1/2 à 3 ans au maximum. »

Les Polonais repoussent tous les assauts bolchevistes

Dans le secteur entre le lac Narocz et la Haute-Bérézina, les attaques de l'ennemi faiblissent, paralysées par l'incursion de nos détachements. Au sud, l'ennemi a tenté à nouveau de forcer la ligne de la Bérézina en plusieurs endroits. Des luttes ont été acharnées, surtout autour de Borysow et près de Borusuk. Toutes les tentatives de l'ennemi ont été déjouées. Sur le front ukrainien, les Polonais, par une manœuvre habile, ont pris deux trains blindés bolcheviques, qui dirigeaient leur feu sur la station de Krzypzom.

En Haute-Silésie

L'agence Wolff dément la nouvelle suivant laquelle l'Allemagne aurait envoyé en Haute-Silésie 125.000 hommes, parmi lesquels se trouverait la célèbre brigade de marine Ehrhardt. Le démenti ajoute que la brigade Ehrhardt se trouve dans un camp pour être dissoute.

En Cilicie

Entre Kilis et Aintab, la colonne Debievre, allant rétablir les communications avec Aintab, s'est heurtée à un fort contingent formé de bandes et de régiments turcs qui s'étaient retranchés. La colonne les a culbutés et a fait de nombreux prisonniers, dont un colonel turc et deux majors, pris des drapeaux et fait un nombreux butin.

L'ennemi a laissé 1.200 morts sur le terrain. La colonne a occupé Aintab.

Les chasseurs alpins à Copenhague

Le comité de réception a offert lundi aux chasseurs alpins et aux marins du Téméraire une excursion dans la grande forêt près de Copenhague. L'excursion a eu lieu dans 200 autos. Une foule nombreuse, massée sur le parcours, jusque dans la banlieue, a salué avec enthousiasme les excursionnistes.

Un déjeuner a été servi sur la plaine, près du château de chasse.

Après un séjour de quelques heures parmi les habitants des environs, qui étaient venus nombreux, le cortège est retourné à Copenhague.

Sénat

Stance du 31 mai 1920

Le Sénat continue la discussion du projet sur les nouvelles ressources fiscales. Les articles 62, 63, 64, 65, 66, 67 sont adoptés.

Un amendement tendant à la restriction de l'importation des vins italiens et espagnols est repoussé et l'article 70 est adopté. L'article 71 est également adopté.

CHRONIQUE LOCALE

APRÈS LA GRÈVE

Les cheminots ont repris leur poste après 30 jours de grève. Leur fédération a compris que, pour l'instant au moins, la lutte était inutile et qu'il fallait s'incliner devant la Nation.

Tout le public a appris avec joie la fin de cette grève, car c'est tout le public qui souffrait, car c'est lui qui payait et qui paiera les frais de cette politique.

Cette lutte était dure : elle augmentait dans des proportions insensées le coût de la vie et elle aura pour conséquences un retard considérable de la reprise des affaires.

Le pays a appris avec joie la fin de la grève des cheminots.

Mais dans sa joie, contrairement à ce que font publier les gréviculteurs de profession, il « n'entonne pas l'hymne triomphal » !

Pourquoi entonner un hymne triomphal ? Parce que les grévistes cheminots ont repris le travail ? Parce qu'ils ont reconnu fondé ce que tous les citoyens — ils sont légion — qui ne vivent pas des agitations et de surcroît électoraliste déclaraient depuis le 1^{er} mai, à savoir que la grève des cheminots était un attentat à la vie de la Nation ?

Les cheminots ont commis une erreur : ils se sont trompés. Aussi bien, dans l'ensemble, ils ne sont pas coupables. Ils ont été victimes d'un emballement provoqué par des politiciens qui ont tout intérêt à semer le trouble pour se tailler une popularité, et, à la faveur de ce trouble, ramasser une situation politique ou administrative qu'ils convoient depuis longtemps.

Mais si le public se réjouit de la fin de la grève ; s'il pousse un soupir de soulagement en disant : « Eh bien, c'est fini ; les communications vont être assurées ; peut-être la vie chère ne sera plus, demain, qu'un mauvais souvenir », peut-on lui donner tort ?

Après tout, c'est lui qui souffre des grèves, c'est lui qui en paie les frais. Personne ne triomphe de l'échec de la grève des cheminots : personne n'entonne l'hymne triomphal.

Les cheminots grévistes ont repris leur travail, au moins ceux qui peuvent être utiles, qui connaissent leur métier.

Et le public est content, oui, très content, de voir la fin d'un conflit dont il était la seule victime.

Mais, par contre, si les politiciens gréviculteurs avaient réussi « leur coup », n'auraient-ils pas chanté victoire ? Et comment ?

Les extrémistes, dépités de n'avoir pas réussi ce coup-là, sont navrés. Il y a de quoi. La désillusion est terrible, puisqu'ils espéraient, chacun, trouver une bonne sinécure, une autorité sans contrôle, à la faveur des troubles, d'une révolution, du Soviet.

Non ! le public n'entonne pas l'hymne triomphal à l'occasion de la fin de la grève. Il manifeste, au contraire, le regret que cette grève n'ait pas été plus tôt terminée, dans l'intérêt des cheminots eux-mêmes, et dans l'intérêt du pays.

LOUIS BONNET.

Médailles militaires

Les décorations posthumes dans l'ordre de la médaille militaire sont attribuées aux sous-officiers et soldats du 7^e dont les noms suivent :

Blanchard Jean-Marie-Bernard : très bon soldat. A été tué à son poste de combat dans les combats de Pertes-les-Hurlus en février 1915. A été cité.

Borie Léonard : très bon soldat. A trouvé une mort glorieuse en défendant la tranchée au cours d'une contre-attaque ennemie, le 26 septembre 1914, à Minacourt (Marne). A été cité.

Bleuete Camille-Jean-Marie : bon soldat. Tué à son poste de combat le 18 juillet 1918, à Port-de-Binson (Marne). A été cité.

Beche Claude-Eugène : bon soldat. Tué en sortant de la tranchée le 25 août 1916, au secteur de Regneville. A été cité.

Bégué Henri : excellent soldat. Blessé mortellement en défendant la tranchée, le 14 août 1915, au secteur de la Harazée en Argonne. A été cité.

Bois Louis : bon soldat. Grièvement blessé le 8 septembre 1914, au sud du camp de Mailly, au cours d'une contre-attaque. Mort le 16 septembre 1914 des suites de sa blessure. A été cité.

Jeanne Maurice-Jules : bon soldat. A trouvé une mort glorieuse le 14 mai 1915,

en s'élançant à l'assaut des positions ennemies à Roclincourt. A été cité.

La médaille militaire posthume a été attribuée au sous-officier Maurice Mauriès, du 226^e d'infanterie, fils de notre excellent compatriote M. Mauriès, propriétaire à St-Georges et neveu du sympathique négociant, ancien conseiller municipal de Cahors.

« Mauriès Maurice-Jean, sous-officier brave, énergique et dévoué. A été tué au combat de Carency, le 25 juillet 1915. » Croix de guerre avec étoile de bronze.

Votes de nos députés

Sur l'ordre du jour de confiance dans le Gouvernement émis à la fin de la discussion des interpellations relatives à la politique extérieure du Gouvernement, nos députés ont voté : Pour.

La Chambre a adopté par 501 voix contre 63.

Question au ministre de la guerre

M. Delmas, député, expose à M. le ministre de la guerre que la prime journalière d'habillement allouée aux sous-officiers de la justice militaire et du corps autonome des sous-officiers d'état major et de recrutement s'habillant à leur frais, fixée à 64 centimes par jour depuis 1914 et antérieurement, n'a pas été modifiée depuis la guerre, et demande si, étant donné que les tarifs de l'indemnité et du commerce ont augmenté, il ne serait pas possible de modifier ladite prime, afin de venir en aide à des sous-officiers à qui il n'est guère possible de s'habiller avec 19 fr. 20 par mois.

Réponse. — La question fait actuellement l'objet d'une étude.

Pour le syndicat des fraisières

Nous avons publié la lettre que M. Louis Delpont, l'actif député de Cahors avait adressée à M. le Ministre des Travaux publics en faveur du Syndicat des fraisières du Lot.

Voici la réponse du Ministre :

Paris le 22 mai 1920.

Monsieur le Député et Cher Collègue, Vous avez bien voulu appeler tout particulièrement mon attention sur l'intérêt qu'il y aurait à assurer le transport rapide des fraises comme les années précédentes par la mise en circulation d'un train spécial entre Capdenac et Cahors.

J'ai l'honneur de vous informer que j'ai fait examiner d'urgence cette demande par le Service du Contrôle ; je ne puis pas de vue l'intérêt que vous portez à la question et ne manquera pas de vous faire connaître la suite qui pourra être donnée à votre intervention.

Agrez, Monsieur le Député et Cher Collègue, l'assurance de ma haute considération.

Le Ministre des Travaux Publics.

Ponts et chaussées

Par décret en date du 27 mai 1920, M. Dou (Marie-Joseph-Auguste), ingénieur en chef des Ponts et Chaussées hors classe à Cahors, a été admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Récompenses honorifiques

Une lettre de félicitations a été accordée à MM. Lapuyade (Jacques), de l'Avron Cadurcien ; Jouffreau, du Centre de préparation militaire de Prayssac, pour services rendus à l'éducation physique et à la préparation de la jeunesse au service militaire.

Félicitations.

Chemin de fer d'Orléans

Le public est informé qu'à partir du 1^{er} juin prochain les trains O.I. et E.L. du service de nuit « Bordeaux-Lyon » seront rétablis dans les deux sens.

Transport des fruits et légumes

On s'attend à une production très importante de fruits et de légumes qu'il y a intérêt, avec la cherté actuelle de la vie, à mettre à la disposition des consommateurs dans les meilleures conditions possibles.

La crainte s'est manifestée dans le public que les majorations appliquées aux tarifs de chemins de fer, n'absorbent une part trop importante de la valeur des légumes et des fruits et n'empêchent leur expédition des régions de production éloignées des grands centres.

Pour répondre à ces préoccupations, la C^{ie} d'Orléans d'accord avec les autres grands réseaux, a décidé de consentir, jusqu'à la fin de l'année courante, une réduction sur les prix de transport de 15 0/0 pour les fruits et 20 0/0 sur les légumes. La réduction pour certains légumes sera portée à 30 0/0 à partir des dates où leur production devient particulièrement abondante, comme il était d'ailleurs déjà prévu dans les tarifs de la C^{ie} d'Orléans.

La galéjade et les Soviets

Un proverbe patois dit : « Tont pleu obal qu'ici ! » Traduction libre : Si tu te fais de la bile ici, tu t'en feras autant là-bas. Dès lors, pourquoi l'en faire ?

En effet, il est des gens qui prennent souci de tout et pour rien.

Le moindre petit pavé que l'on met sur leur passage les dérange, les ennuie, leur fait tourner « les sangs ». Ainsi cette belle blague et joyeuse fantaisie qui circule dans Cahors : la composition du Soviet, la liste des profiteurs du Soviet.

« Eh bien, il faut que nous ayons les « foies » mieux placés, — on peut le croire, — car, voici que depuis plusieurs jours nous sommes menacés dans le seul bien que nous possédons : la liberté !

Chaque jour, chez les coiffeurs, au restaurant, au café, il n'est question, on le sait, que de l'avènement immédiat des Soviets et des répressions que les soviétistes allaient exercer contre les « bourgeois » !

Et l'on dit — pauvre de nous ! — que nous sommes catalogués parmi les « bourgeois » infects, puants, indignes de jour de la lumière du jour.

Durant toute la semaine dernière, et jours suivants, c'est l'éternel refrain que nous entendons : « Eh bien, pauvre vieux : le Soviet vous a condamné à la déportation ! »

Ceci, nous le rapportons sans rire. Bien mieux, il y a de braves amis qui déjà prenaient peine et pivés pour nous !

Nous avons voulu faire l'expérience : nous sommes allés là où ces propos avaient été tenus : on nous les a confirmés : « Tu devais être déporté... »

— Où ? à la vigne ?

— Non, à Cayenne ! » fut la réponse.

Et même on nous cita des noms d'autres citoyens qui devaient être... zigouillés !

La fantaisie s'exerce toujours aux dépens de quelqu'un. Et qui donc voudrait nous voir trembler, pleurer, parce que l'on racontera sur le forum, dans les établissements publics, que X... Y... seront guillotins, fusillés, estrapadés, grillés, noyés, et que nous, nous serons déportés sans bagages à Cayenne, par ordre du Soviet, de celui qui devait fonctionner en mai 1920.

Non : celui qui exigerait que nous prenions l'affaire au tragique, celui-là serait bien venu : on en conviendrait sans peine.

Et puis, il vaut mieux entendre ça que d'être sourd. Et il y a des individus qui ne savent pas rire des galéjades ! Pourtant, celle qui nous concerne est plutôt désagréable ! Mais c'est tellement amusant !

LOUIS BONNET.

Le Tourisme Quercinois à Rocamadour

Dimanche, 30 mai, a eu lieu à Rocamadour l'Assemblée générale annuelle du Syndicat d'Initiative. Y assistaient des délégations de tous les centres du département, notamment de Figeac, St-Céré, Martel, Souillac, Gramat, Vayrac et Alviçnac. Le bureau du Syndicat, accompagné d'un groupe nombreux d'amis du Tourisme, parmi lesquels sept dames ou jeunes filles, étaient venus de Cahors en auto-car. Le Comité local avait eu l'heureuse idée de faire aménager et orner pour la circonstance la grande salle de la magnifique maison des Frères, spécimen rare, complet et malheureusement sur le point de tomber en ruines de l'architecture civile du Moyen-Age.

La séance est ouverte à onze heures. M. le Préfet, M. le Président de la Chambre de commerce du Lot, M. le Maire de Rocamadour y assistent. Remarqués également, MM. Jarrel, conseiller général de Lauzès, Chambeyron, directeur de la Banque de France, le lieutenant Duluc, chargé de l'instruction physique dans la division, etc...

M. Orliac, président, résume l'œuvre du Syndicat depuis ses débuts de 1905. Il adresse un souvenir ému et

éloquant aux ouvriers de la première heure qui fondèrent l'œuvre, qui surent ensuite lui conserver ce caractère départemental qui fait sa force et l'amener à un degré de prospérité unique dans la région.

M. Nicolai, secrétaire général, rend compte, avec simplicité et bonne grâce, du travail accompli pendant l'année écoulée ; il indique ceux dont la réalisation constitue le programme de l'avenir.

M. Grangé, délégué départemental du Touring-Club de France, présente un rapport sur les travaux du Congrès récent de Limoges. Ce travail, précis et abondant apporte à l'assemblée une documentation exacte sur les principales entreprises touristiques actuellement envisagées en France et plus particulièrement étudiées par la Fédération du Centre. Il fait apparaître leurs possibilités d'application en Quercy. Certaines questions telles que celles du budget fédéral, du relèvement des cotisations, de la création d'un musée quercinois et de la taxe de séjour serviront de bases aux discussions qui suivront.

M. Rames donne lecture de la situation financière du Syndicat. Il résulte des comptes du trésorier que les ressources sont abondantes et que l'Association possède les moyens de faire une besogne utile et étendue.

M. Orliac ajoute quelques mots à ces chiffres pour souligner l'intérêt que le Conseil général apporte à l'œuvre du Syndicat d'Initiative et dont il a donné la preuve par des relèvements successifs de subventions. Il fait remarquer que cette aide exceptionnelle a pour raison déterminante l'heureux groupement des forces touristiques quercynaises dans une action ordonnée et générale. Il montre que la dispersion des énergies aurait pour effet, avec la suppression de subsides indispensables, l'impossibilité de réaliser une propagande efficace pour l'ensemble du Quercy.

L'assemblée discute ensuite un grand nombre de questions intéressantes que nous ne pouvons analyser en détail. Notons cependant celles qui ont trait au classement parmi les monuments historiques et la transformation en musée pittoresque et historique du vieux Quercy, de la maison des Frères de Rocamadour, à la construction du chemin de l'Ouyse, à l'application rapide d'une taxe de séjour à Alviçnac et à Rocamadour, à l'entretien des voies à grand trafic touristique, à l'amélioration des horaires des trains, etc... Il est décidé que la prochaine assemblée générale sera tenue à Martel, en 1921. Sur la demande de M. Charles Bruel, une réunion spéciale suivie d'une conférence de propagande aura lieu cet été à Souillac.

A 12 h. 30, un banquet réunit les membres du Syndicat à l'Hôtel du Lion d'Or ; menu excellent ; service parfait. Au dessert, toasts et discours de MM. Orliac, Jean Grillon, préfet du Lot, Duluc, adjoint au maire de Cahors, Lafon, secrétaire du Comité de Rocamadour ; Lacarrière, président de la Société des courses de Gramat ; Molinier et Duluc, du Syndicat des Hôtelières. Poésies quercynaises de MM. Grangé et Dubuisson. Monologues et chansons de MM. Faure, Duluc, Rames, Souillet, d'autres encore que sans doute j'oublie.

Après une rapide visite des merveilles de Rocamadour, trop nombreuses pour leur loisir de ce jour-là, les congressistes se dispersent, enchantés du bon travail accompli et de l'accueil somptueux organisé par le Comité local. L'effort touristique de ce Comité, effort aussi ancien, aussi continu que celui du Syndicat lui-même, va se traduire bientôt par de nouvelles et importantes réalisations.

Le promeneur quercinois.

Justice de paix

M. Ourcival Philippe, est nommé suppléant du juge de paix de Lalbenque, en remplacement de M. Sicard, démissionnaire.

La fin de la grève

La grève des cheminots est terminée. Tous les grévistes de Cahors ont réintégré le bureau, l'atelier, le dépôt où ils étaient employés, et ils ont occupé aussitôt la place qu'on leur a assignée.

Plusieurs ont été rétrogradés. La rentrée n'a donné lieu à aucun incident.

Hyménée

Le 17 mai au eu lieu à Suresnes le mariage de notre confrère Fernand Thiery, administrateur du journal le Paysan du Lot, secrétaire du prince Joachim Murat, député, avec Mlle Irma Distave.

Nous adressons aux nouveaux époux nos meilleurs vœux de bonheur et de prospérité.

Nécrologie

Nous apprenons avec regret le deuil cruel qui vient de frapper M. Delmas, député du Lot, en la personne de son beau-père, M. Joseph Bravin, décédé à Saint-Lary (Ariège), à l'âge de 69 ans.

Nous prions M. Delmas, notre sympathique député, Mme Delmas et la famille d'agréer l'expression de nos vives condoléances.

Mort subite

Nous apprenons avec regret la mort de M. Réal, chef de l'entrepôt des Postes à la gare de Cahors.

M. Réal était assis chez un ami, lundi vers 3 heures, lorsqu'il s'affaissa. On le releva aussitôt, mais il était mort.

Cette mort a provoqué une vive émotion parmi les nombreux amis que comptait M. Réal : rien ne faisait prévoir, en effet, une fin aussi brusque, et M. Réal ne s'était plaint d'aucun malaise.

M. Réal était trésorier du Soutien fraternel des Sous-Agents des P. T. T. et président de la Fraternelle des Sous-Agents des P. T. T. du Lot. Ses titres prouvent en quelle estime le tenaient ses collègues et camarades.

Nous adressons à ses deux fils et à la famille nos bien sincères condoléances.

Vol de lapins

Des malfaiteurs ont pénétré dans les jardins situés en face la gare de MM. Mespoulède et Pène, employés au P. O. et ont emporté 11 lapins.

Une enquête est ouverte.

Un rafeur de monnaie

On traque, nous l'avons déjà relaté, les individus coupables de la rarefaction de la monnaie. Or, l'enquête vient de faire découvrir que notre région était mise en coupe réglée.

M. Faraliac, commissaire à la direction de la police judiciaire, a arrêté, à Paris, un artiste, M. Georges Poirier, dit « Périer », soupçonné de se livrer au trafic de la monnaie.

M. Périer tenait en ce moment l'un des principaux rôles d'une revue jouée dans un établissement voisin des boulevards.

Il était en relations avec un jeune homme d'une vingtaine d'années, Ernest Seryès, qui, aux environs de Figeac, rafflait pour son compte toutes les pièces d'or qu'il pouvait recueillir chez les paysans. Ce jeune homme a également été arrêté.

Marché du travail

L'Officiel publie la situation du marché du travail dans le Lot pendant la semaine du 17 au 22 mai 1920 :

Nombre de placements : 2 hommes, 1 femme.
Offres d'emploi non satisfaites : 3 hommes, 1 femme.

Un bardi spéculateur

Il y a quelques mois, venait habiter à Cahors, un certain Louis Salinié, 40 ans, qui créait une agence matrimoniale, mais il ne tarda pas à être arrêté pour vol d'une bicyclette commisé à Montauban.

Au moment où il allait passer en police correctionnelle, il réussit à démontrer au médecin légiste, chargé par la justice d'examiner son état mental, qu'il ne jouissait pas de sa raison. Il fut interné à l'asile d'aliénés de Leyme.

Aujourd'hui, fatigué du régime de l'asile, il déclare qu'il avait réussi à induire en erreur le médecin légiste qui l'avait examiné et il ajouta qu'il n'en est pas, dans cette matière, à son coup d'essai. Il a été interné

dans d'autres maisons de santé pendant la guerre.

Il avait réussi à convaincre les médecins aliénistes de son mauvais état mental, en déclarant qu'il était Ramsès II, roi d'Égypte, et en refusant de répondre à une autre appellation.

Au cours des aveux qu'a obtenus de lui M. le juge d'instruction de Cahors, Salinié a énuméré la série des moyens d'une habileté et d'une prudence extraordinaires, qu'il a mis en œuvre pour arriver à tromper les médecins commis à son examen.

Le parquet de Cahors a chargé M. le docteur Cestan de faire subir à l'inculpé un nouvel examen mental. Le praticien a reconnu que Salinié a toute sa raison et que c'est un simulateur des plus habiles et des plus dangereux.

Salinié passera prochainement devant le tribunal correctionnel, où il aura à répondre du vol commis par lui à Montauban.

Lauzès

Vendredi dans l'après-midi, la grêle est tombée avec intensité sur notre région et a abîmé nos récoltes, notamment la vigne, surtout celle qui n'était pas sur fil de fer. La plupart des sarments ont été détachés. Certaines tiges restées debout, n'ont plus ni feuilles ni raisins.

Les arbres fruitiers ont été aussi très abîmés.

La perte éprouvée s'évalue à peu près au tiers.

Montcuq

Conférence agricole. — Le vendredi 27 mai 1920, à 3 heures du soir, a eu lieu à la Mairie, une réunion présidée par M. le Docteur Valat, Conseiller Général, assisté de M. le Docteur Pendaries, Conseiller d'arrondissement maire de Montcuq. La plupart des maires du canton et un grand nombre d'agriculteurs avaient répondu à l'appel qui leur avait été adressé.

L'honorable M. Lafont, directeur des Services agricoles, a traité avec beaucoup de talent l'objet de la conférence qui avait trait aux sérieux avantages que retirent les cultivateurs de la constitution de syndicats agricoles dans les communes.

Le conférencier a déclaré notamment que l'office agricole se préoccupait de l'amélioration des races ovines et porcines. A cet effet, de nombreux primes d'achat et de reproduction seront, dès la présente année, attribuées aux éleveurs.

M. Bousquet ayant posé une question au sujet des engrais que le Syndicat procurera à ses membres, M. le Directeur fait connaître que des prélèvements seront opérés sur ces produits dès leur arrivée et que les échantillons, ainsi prélevés, seront soumis à l'analyse. Avant de lever la séance, M. le Président adresse ses félicitations et ses remerciements à M. Lafont.

Figeac

Fiançailles. — Nous sommes heureux d'apprendre les fiançailles de Mlle Odette d'Olivier, fille de M. d'Olivier, décédé et de Madame, née de Padirac, avec M. Eugène Canon, professeur, président de l'Union des Combattants du Lot, fils de M. Raoul Canon et de Madame, née Moussié, décédée.

Nos vœux de bonheur et de prospérité.

Tribunal correctionnel. — Audience du 29 mai. — Le tribunal prononce les condamnations suivantes : Édouard Cancé, 4 ans de prison pour vols ; Emile Cabane, 31 ans, 18 mois ; Hermine Quillet, épouse Cancé-Bélangier, 30 ans, 3 ans ; Hippolyte Emile Quillet, 26 ans, 4 an. A la requête de la partie civile ils sont condamnés à 4.000 fr. d'amende et solidairement aux dépens.

— Une condamnation à 16 fr. d'amende pour adultère.

Marcihac

La Société de chasse la St-Hubert Marcihacoise récemment fondée a fait quatre sorties, les 13, 16, 23 et 30 mai. Les départs de cette Société sont des plus encourageants, puisqu'il a été abattu 8 sangliers, dont deux laies et 6 marassins.

Les ravages causés par ces animaux aux récoltes devenaient de plus en plus considérables, et il est à désirer que cette Société continue ses exploits pour nous débarrasser de ses hôtes indésirables.

Nos félicitations à nos intrépides chasseurs.

Syndicat agricole. — Les agriculteurs de Marcihac se sont réunis dimanche 30 mai à la Mairie pour former le bureau du Syndicat agricole.

Président : M. Salignes de Génès Gabriel ; vice-présidents : MM. Pradines Baptiste et Rougier Adolphe ; secrétaire : M. Pradines Raymond ; trésorier : Delmas.

Historique du 7^e d'infanterie

L'historique du 7^e R. I. va paraître incessamment sous forme d'une petite brochure. — Un exemplaire en sera adressé gratuitement aux personnes entrant dans les catégories ci-dessous et qui en feront la demande au Colonel-Commandant ce régiment.

1^o — Militaires comptant à l'effectif du 7^e (corps actif et dépôt) le jour de l'annulation.

2^o — Militaires ou anciens militaires ayant été l'objet d'une citation pendant leur passage au 7^e R. I.

3^o — Familles de militaires tués ayant appartenu au régiment.

Les militaires ou anciens militaires appartenant aux deux premières catégories devront indiquer dans leur demande :

1^o — leur numéro matricule,

2^o — leur classe de recrutement,

3^o — la Cie à laquelle ils appartenaient,

4^o — la date, le numéro si possible, et la nature de la citation dont ils auraient été l'objet (Armée, C. A., Division, Brigade ou Régiment).

Les familles de militaires tués en servant au 7^e, indiqueront leur degré de parenté avec le militaire décédé et la nature de la mort de ce dernier ainsi que le lieu si possible.

DÉPÊCHES

Paris, 12 h. 7.

M. Deschanel va partir

M. Deschanel quittera Paris après demain matin en automobile avec Mme Deschanel et son fils.

Caillaux à Paris

M. Caillaux a passé la journée d'hier à Paris. Il a été très surveillé. Aucun incident.

La conférence de Spa

De Londres : Le Daily Telegraph dit apprendre d'un correspondant diplomatique que, malgré toutes les affirmations contraires, la Conférence de Spa sera très probablement ajournée à juillet.

Le Budget

La Chambre a continué, ce matin, la discussion du projet de loi portant fixation du budget général de 1920. Le budget des services pénitentiaires a été voté, puis on a commencé la discussion du budget de l'Agriculture. M. Compère-Morel a prononcé un long discours.

Au Sénat, séance ce matin pour les nouvelles réformes fiscales.

Les taxes de 25 0/0 et de 15 0/0 sur les importations de spiritueux, vins fins et vins de liqueur, déjà votés par la Chambre ont été adoptés.

Le chômage par la baisse

Du Chicago Tribune : 20.000 ouvriers employés dans les fabriques de chaussures et de textiles, de la Nouvelle-Angleterre sont réduits au chômage par suite de la fermeture de nombreuses entreprises. La fermeture est provoquée par la baisse actuelle des prix.

Et par la hausse !...

D'autre part, d'après le Daily Mail, les manufactures de chaussures de Dresde ont prévenu leur personnel qu'il sera nécessaire de fermer leurs établissements vers le milieu du mois, par suite du refus du public de payer les prix exorbitants demandés.

(D'où il semble résulter que les fabricants veulent, par tous les moyens, maintenir le prix fort !...)

Les entretiens de Londres

De Londres : Le Daily Chronicle estime que les conférences de hier, entre Lloyd George et Krassin, peuvent être qualifiées de conférences préliminaires. Une autre réunion aurait lieu avant la fin de la semaine.

Le traité Turc

De Constantinople : Deux membres de la délégation turque sont arrivés porteurs du traité. Une entente entre le gouvernement Central et Mustapha Kemal, chef des nationalistes, est possible en raison des conditions sévères imposées par le traité de paix en ce qui concerne Smyrne et la Thrace.

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 31 mai 1920.

Séance tout à fait incolore. Le recul des devises et les énormes différences à régler en liquidation ont assagi la spéculation. Les reports sont pour rien : au parquet 2 1/2 à 3 0/0, en banque 6 1/2 à 7 0/0 ; le fait dénote les nombreuses liquidations qui se sont produites durant le mois écoulé.

Nos rentes sont calmes, le 3 0/0 à 59,50, le 5 0/0 à 87,90, le 4 0/0 1917 à 71,80 et le 1918 à 71,45. Le 5 0/0 amortissable a valu 101,15, le non libéré 101,45.

Banques irrégulières : Paris 1.637, Union 1.435, Mobilier 585.

Valeurs de navigation calmes. La baisse du change influe sur la tenue des Pétroliers, la Royal Dutch recule à 47,000, l'Esso est résistante à 455, la Shell s'inscrit à 525.

Nouvelle baisse de la de Beers à 1.150, Goldfields 73, Geduld 102.

Baisse des valeurs de caoutchoucs, Financière 333, Malacca 233.

En valeurs diverses, les Sociétés sucrières sont recherchées, l'Action Sucrière d'Égypte est à 905 et la part à 1.720.

Marché de La Villette

31 Mai 1920

ESPÈCES	ENTRÉES	REVENU	PRIX PAR 1/2 KIL.		
			1 ^o qual.	2 ^o qual.	3 ^o qual.
Bœufs...	5.288	600	4,00	3,75	3,25
Vaches...	2.592	292	4,00	3,75	3,00
Veaux...	10.338	1.175	5,25	5,00	4,50
Moutons...	2.849	1.175	7,00	6,50	6,20

OBSERVATIONS. — Vente très mauvaise avec forte baisse sur toutes les marchandises.

AVIS DE DÉCÈS

Les familles NADAL, CRABOL, LACOSTE, MARTY, LANGIEN et les autres parents ont la douleur de faire part à leurs amis et connaissances du décès de

Monsieur Jean NADAL

retraité du P. O.

leur époux, père, beau-père, grand-père, frère, beau-frère, oncle et cousin et les prient de vouloir assister à ses obsèques qui auront lieu le mercredi 2 juin à 8 heures précises du matin.

On se réunira à l'Hôpital-Hospice de Cahors.

Il ne sera pas fait d'autres invitations.

Pour ventes ou achats de propriétés

S'adresser à M. POUZALGUES Expert-Géomètre à Ginouillac (Lot)

SOCIÉTÉ MÉDICO-AGRICOLE DE LEYME

SOCIÉTÉ ANONYME

Au capital de 1.257.000 francs

Il a été procédé, le 25 mai 1920, en l'étude de Maître SOURDILLE, notaire à Cahors, au deuxième tirage des obligations emprunt 1889.

La 7^e série est sortie à ce tirage (numéros 61 à 70).

Pour tous renseignements au sujet du remboursement, s'adresser à Maître SOURDILLE.

Le 3^e tirage aura lieu au même lieu, le 25 mai 1921.

Le Directeur : PRADEL.

Grande Pharmacie de la Croix Rouge

En face le Théâtre, CAHORS

La Phosphode Garnal

Remplace l'huile de foie de morue et les préparations ferrugineuses et iodées

pour le traitement et la guérison des Maladies de la poitrine, Maladies des os, Maladies des enfants, Rhumatismes, Engorgements ganglionnaires, Toux opiniâtre, Furoncles, etc.

Imprimerie COUESLANT (personnel intéressé)

Le Gérant : A. COUESLANT.

LES BATAILLES DE LA VIE

Le Droit de l'Enfant

PAR

Georges OHNET

VII

Avec une singulière curiosité il l'avait regardée, étudiant les ressemblances qui pouvaient exister entre sa mère et elle, cherchant la maîtresse passionnée et ardente à travers les traits de la jeune fille candide et calme, et découvrant une similitude d'expression, de regard, de ton, qui par instants lui rendait Louise, mais combien plus fraîche, plus adorable, dans la fraîcheur et la pureté de ces dix-sept printemps. Il avait accompagné Cécile, qui se détournant de son chemin, le ramenait à travers le parc vers les prairies, et ne s'était séparé d'elle qu'avec regret, plein d'un enchantement qui durait encore.

Dans son fumoir, étendu sur un large divan, il essayait de ressaisir les fugitives et pourtant puissantes impressions de cette courte entrevue. Il ne s'ennuyait plus, il ne regrettait pas la solitude de Montivilliers. Il se complaisait dans son rêve, il dina

distraitemment, se coucha de bonne heure, et le lendemain, après une matinée laborieusement employée avec l'entraîneur du baron, il se dirigea à cheval vers Saint-Sauveur.

Il longea le mur, lentement, passa devant la grille d'entrée, tourna autour de la propriété, mais n'aperçut pas la jolie promeneuse. Sans doute elle s'abritait dans les profondes allées, derrière les massifs épais, et, pour la rencontrer, il fallait pénétrer dans l'intérieur du parc. Mais cela lui était impossible. Une fois il avait pu simuler un erreur, il lui était interdit de recommencer, sous peine de se voir démasquer.

Il rentra chez lui de mauvaise humeur, et comme il n'était pas de caractère à subir les fâcheuses impressions sans réagir aussitôt, il se plaignait à lui-même sur son escapade, qui était digne d'un gamin et non d'un viveur expérimenté tel que lui. Que signifiait, au fond, cette curiosité qui l'entraînait ? Il ne fallait pas se payer de mots et carrément juger les choses comme elles étaient. Allait-il se toquer d'une petite fille, lui ? Et laquelle ? La seule, peut-être, dont il n'eût pas le droit de s'occuper. Car on a beau être sans principes, professeur pour unique doctrine le bon plaisir, il n'en est pas moins certains actes qui doivent demeurer interdits, non point tant parce qu'ils sont formellement condamnables, que parce qu'ils peuvent entraîner un sérieux discrédit pour celui qui les commet. C'était une

morale bien large que celle qui permettait tout, excepté de se faire du tort à soi-même. Et cependant elle défendait à Daniel de continuer à s'occuper de Mlle Herbelin.

Il se dit, avec une véritable sincérité, que ce serait une pure infamie que de lever seulement les yeux sur cette jeune fille, et il se promit de regagner le lendemain Paris. Rien ne le retenait plus à Montivilliers. Une sélection dans les poulaillers de son riche patron était achevée. Il n'y avait plus qu'à laisser travailler les spécialistes de l'écurie. Ses habitudes, ses intérêts, ses amitiés le rappelaient, et cependant il ne parût pas.

Rassurée par la tranquillité de Cécile, Mme Herbelin n'avait plus attaché une aussi sérieuse importance à l'apparition du marquis de Condottier dans le parc de Saint-Sauveur. Elle ne pouvait l'expliquer que par une tentative de rapprochement de Daniel. Et si dangereux que fût, pour elle, un pareil caprice, c'était peu de chose comparé à ce qu'elle avait un moment redouté. Le plus pressé maintenant était de prévenir David des résistances que Cécile opposait aux projets qu'il avait formés.

Le lendemain, au moment où David se disposait à aller rejoindre, à l'usine, Raoul Pérignon qui était resté à déjeuner avec Laroque, Mme Herbelin